

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération 2022-49

OBJET : Décision Modificative n°1

Le 15 septembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	16
Visio :	0
Votants :	21
Procuration	6
Date de la convocation : 8 septembre 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOUI, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ; Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Bernard ALENDIA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Françoise THOMEL,
Georges VAZIA à Marie ANASSE
Xavier WIIK à Jean LEONETTI
Jean-Marc DELIA à Hassan EL JAZOULI
Christophe ULIVIERI à Anne Marie BOUSQUET

Membres excusés :

Joseph CESARO, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ; Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ; Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Mme BADAOUI est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

La présente Décision Modificative a pour objet une régularisation comptable de détail proposée en accord avec Monsieur le Responsable du Service De Gestion Comptable d'Antibes, Comptable Public du Syndicat.

- Monsieur le Président propose au Comité syndical d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement qui prend en compte divers ajustements de crédits entre comptes relevant de chapitres différents sans impact sur les équilibres du Budget Primitif.

		DEPENSES D'EXPLOITATION	
042	675	VNC des éléments d'actifs cédés	- 100 000,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	+ 300 000,00 €
023	-	Virement à la Section d'Investissement	- 200 000,00 €
		TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	0,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION : INCHANGEES

		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21	211	Terrains	- 120 000,00 €
16	1675	Dettes afférentes au CPPP	+ 120 000,00 €
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	- 3 000,00 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	+ 3 000,00 €
		TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : INCHANGEES

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- ADOPTE les propositions du rapporteur

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20220915-2022-49-DE
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022

Date de mise en ligne :

16 SEP. 2022